

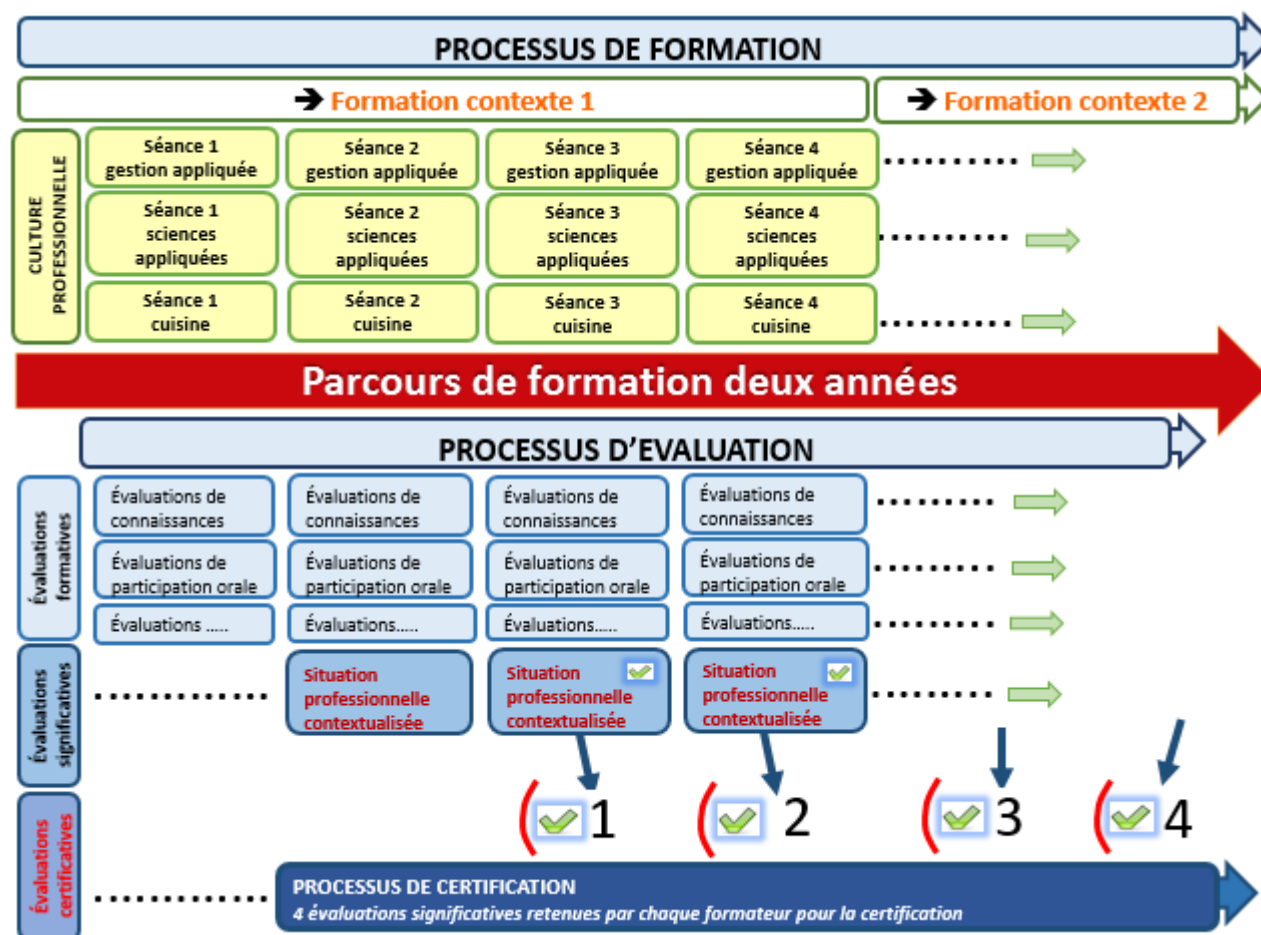
Les évaluations significatives

Les évaluations significatives sont réalisées dans le cadre des activités habituelles d'enseignement par les formateurs de gestion appliquée, de sciences appliquées et de cuisine de la classe. Elles sont élaborées à partir de **situations professionnelles contextualisées** (contextes rédigés en équipe pluridisciplinaire et figurant dans le tableau de stratégie globale). Ce système d'évaluation est proposé afin de faciliter le travail de suivi des enseignants. Il s'inspire du travail de recherche des sciences de l'éducation et propose une démarche d'évaluation filée.

Le formateur :

- évalue (sous différentes formes) tout au long du cycle de formation ;
- propose périodiquement des situations professionnelles dites « significatives ». Elles sont inspirées des contextes rédigés en équipe et portent sur les compétences 1 et 2 du pôle 1. Il en informe les jeunes au préalable ;
- cible parmi les évaluations significatives, celles qui seront « certificatives ».

N. B. Certaines évaluations peuvent être déclinées sur les trois enseignements composant la culture professionnelle, à partir du même contexte et de supports professionnels identiques.



Le nombre total d'évaluations va dépendre de la logique d'apprentissage. Néanmoins, sur le plan pédagogique, il n'est pas souhaitable de multiplier à l'excès ces évaluations significatives. À

l'inverse, trop peu d'évaluations ne permettraient pas d'attester de l'acquisition des compétences attendues.

Concernant la certification, il sera retenu **quatre notes au minimum** par apprenant pour calculer une moyenne (par exemple, 1 note dans chaque champ disciplinaire lors de l'année 1, et une note commune aux trois champs lors de l'année 2). Ces évaluations significatives retenues pour la certification ne sont pas forcément les mêmes pour tous les apprenants. Ce qui facilite le traitement des absences des candidats lors des situations de CCF. L'enseignant se réserve le droit de sélectionner les notes d'évaluations significatives fidèles au niveau de compétence de l'apprenant, en prenant le soin de valoriser le parcours.

Dans le cas d'un élève redoublant, il convient de ne pas tenir compte des évaluations de l'année redoublée. De nouvelles évaluations certificatives seront retenues.

Dans le cas d'un parcours en un an, il convient de retenir deux évaluations certificatives minimum.

Si l'ensemble des notes des évaluations est communiqué aux élèves, apprentis ou stagiaires (habilités CCF) lors des corrections en classe, **en aucun cas**, la moyenne des évaluations certificatives ne pourra être portée à leur connaissance.

Il est à noter que si seule l'évaluation des compétences 1 et 2 entre dans la note d'évaluation significative, les évaluations peuvent porter sur bien d'autres savoirs associés. Il faudra alors recourir à une double évaluation, celle de la copie pour la note inscrite en « culture professionnelle », et celle des compétences pour l'évaluation certificative.

L'ensemble des évaluations significatives est stocké dans le centre d'épreuves. Les inspecteurs de spécialité sont amenés à les consulter. Elles peuvent également être portées à la connaissance du jury.

Pour construire une stratégie de formation et d'évaluation fluide en CCF, avec l'objectif de placer les apprenants dans une situation de réussite, il convient d'être ambitieux et audacieux. Il n'est pas exclu par exemple de proposer des évaluations significatives dans les ateliers professionnels, en entreprise, sous forme de communication orale, etc.